vit une main émerger de la surface, car à cet endroit le canal n'est pas gelé.

Mlle Germaine Derick était remarquablement conservée, seulement elle avait, à la partie droite de la figure, une entaille très profonde, faite sans doute par la gaffe d'un batelier.

Le corps a été retiré sur le territoire de Roubaix ; 20 mètres plus haut, on était sur Tourcoing et on n'aurait pas eu de formalités à remplir pour la faire revenir à la maison des parents qu'elle avait quittée il y a un mois, dans de si pénibles circonstances.

Le malheureux père est allé, à la première nouvelle, reconnaître sa fille. Le cercueil a été amené à Tourcoing dans la soirée. Impossible de dépeindre le désespoir des pauvres parents.

Linselles. — *La question de la Caisse d'Epargne.* — Voici, à titre de document, la lettre que M. François Masurel-Jonglez, vice-président de la Caisse d'Epargne de Tourcoing, a adressée aux déposants de Linselles :

« *A Messieurs les déposants de la Caisse d'Epargne de Linselles.*

» Le journal *Le Bien Public*, toujours si *bienveillant* pour moi, a cru devoir me prendre à parti au sujet d'un conflit survenu entre l'administration municipale de Linselles et le conseil de direction de la Caisse d'Epargne de Tourcoing.

» Comme mes amis de Linselles n'ont probablement rien compris à cette polémique, j'ai pensé que je leur devais loyalement quelques explications.

» Voici les faits dans toute leur simplicité :

» Le départ, à Halluin, de M. Desquemack fils, sous-caissier de la Caisse d'Epargne de Linselles, nécessitait la nomination d'un nouveau titulaire. Or, depuis bientôt dix ans que j'ai l'honneur d'être vice-président de la Caisse d'Epargne de Tourcoing, sauf une exception en faveur de Linselles, on a toujours nommé les sous-caissiers des succursales sans aucune présentation préalable de la part des municipalités.

» Le Conseil de Direction, dans sa séance du 11 novembre dernier, nommait donc à l'unanimité, M. Eugène Leuridan, employé de commerce, comme sous-caissier à Linselles.

» Il est dit, il est vrai, dans une délibération de 1868, que les administrateurs et le sous-caissier des succursales sont nommés par le Conseil de Direction de la Caisse Mère sur la présentation de la municipalité. Cette clause n'est pas spéciale à Linselles, elle est la même pour toutes nos autres succursales qui n'ont jamais cru devoir soulever ce conflit à ce sujet.

» Je pouvais donc penser que la nomination de M. Eugène Leuridan, Linsellois d'origine, fils de braves ouvriers, dans l'honorabilité duquel le patron avait une telle confiance qu'il s'est spontanément offert de payer pour lui le cautionnement requis par la loi et qui se monte à 3,500 fr., ne soulèverait pas la moindre objection.

» Il n'en fut pas ainsi ; 13 membres du Conseil municipal de Linselles sur 23, après avoir entendu les explications de M. le maire qui s'attacha surtout à faire vibrer, bien mal à propos, la corde patriotique locale, prirent la résolution de refuser la nomination du sous-caissier. On fit même entendre au Conseil de Direction que nous étions menacés par une invasion, à Linselles, de la Caisse d'Epargne de Lille.

» Plus conciliant que Monsieur le Maire, comprenant la perturbation que cette résolution pouvait jeter dans la paisible commune de Linselles à laquelle je suis si réellement attaché, le Conseil de Direction de Tourcoing, sur mes instances pressantes, afin de ménager l'amour-propre de Monsieur le Maire, voulut bien revenir sur la nomination définitive du sous caissier, et se contenter de déléguer M. Leuridan, comme simple employé de la Caisse-Mère, pour remplir l'intérim.

» Maintenant, le Comité de Direction de Tourcoing a-t-il empiété sur les prérogatives du Conseil municipal de Linselles ? Je laisse à une personne dont la compétence en matière de Caisse d'Epargne est universellement reconnue en France, le soin de répondre à cette question. C'est M. Laurent, directeur du *Journal des Caisses d'Epargne*. Voici textuellement sa lettre :

« Pithiviers, 20 décembre 1892.

» Cher Monsieur,

» J'ai pris connaissance attentivement de toutes les pièces que vous m'avez envoyées et je tiens à vous donner sans retard mon opinion personnelle.

» J'estime que vous avez été beaucoup trop condescendant avec le Conseil municipal de Linselles. Il y avait, dans votre affaire, une question de principe que vous avez laissé trancher contre vous, ce qui peut établir un précédent fâcheux. Une Caisse d'épargne n'est pas un établissement privé absolument indépendant et ne peut pas contracter avec des tiers comme un simple particulier. Elle est soumise aux lois et règlements sur la matière et dès lors, elle ne saurait, par une sorte de marché passé avec une municipalité, changer le mode de nomination, soit des administrateurs, soit du sous-caissier, qui est régi par ses statuts ou par les circulaires ministérielles.

» Presque partout il est dit que les administrateurs d'une succursale, sont nommés par le Conseil d'administration de la Caisse-mère sur la présentation du Conseil municipal; mais il était bien entendu que la Caisse d'épargne, suivant la circulaire de 1861, ne doit pas aliéner son droit de nomination: c'est-à-dire qu'elle peut toujours ne pas tenir compte des propositions du Conseil municipal et nommer des administrateurs qui ne figurent sur aucune liste de présentation, sans quoi la nomination appartiendrait réellement au Conseil municipal qui resterait ainsi le maître de la situation.

» C'est inadmissible ; le cas s'est présenté ici plusieurs fois, nous avons rayé certains candidats présentés par les conseils municipaux, et nous leur avons substitué des personnes non présentées, mais que nous considérions comme de meilleurs choix.

» Il en est de même pour un sous-caissier. Il est dit que sa nomination appartient au Conseil d'administration de la Caisse, sur la présentation du Conseil de la succursale; mais le conseil d'administration de la Caisse a toujours le droit de laisser de ce côté les propositions qui lui sont faites et d'imposer son choix à elle. Sans cela, il serait trop facile au Conseil de la succursale de forcer la main au Conseil d'administration de la Caisse et de rester le maître souverain.

» Vous pouviez fort bien maintenir votre nomination : si le Conseil de la succursale avait démissionné, vous auriez demandé au Conseil municipal de vous indiquer une liste de candidats pour le remplacer ; et soit qu'il vous ait été répondu ou non par le Conseil municipal vous pouviez nommer un nouveau Conseil, en ne tenant compte des propositions faites, que si elles vous semblaient raisonnables.

» Veuillez bien me dire si je dois faire une consultation en règle ou vous retourner vos copies.

» Votre tout dévoué,

» Laurent. »

» La réponse est très claire : M. Laurent, loin de reprocher au Conseil de Direction de Tourcoing d'outrepasser ses droits, considère, au contraire, qu'il a été très condescendant.

» M. le Maire de Linselles niera-t-il la compétence de M. Laurent.

» Je lui ferai remarquer que, tout dernièrement encore dans un entretien que j'eus avec lui, il acceptait l'arbitrage du rédacteur en chef du *Journal des Caisses d'Epargne*, c'est-à-dire M. Laurent.

» Je crois inutile de m'étendre davantage, je me serais même abstenu de répondre au *Bien Public* comme vice-président de la Caisse d'Epargne, mais je ne dois pas oublier que je suis le représentant des Linsellois au Conseil général. La déférence que je leur dois, m'oblige à les tenir au courant d'un conflit qui n'a pas été recherché par moi.

» Je tenais à dire à mes amis de Linselles qu'il n'y a rien de changé dans ma ligne de conduite, mais, malheureusement, à mon désir sincère de conciliation, on m'a répondu par une déclaration de guerre.

» Je le regrette, mais j'avais le devoir de le constater publiquement afin de laisser à chacun sa responsabilité.

» François Masurel-Jonglez,
Conseiller général,
Vice-président de la Caisse d'épargne. »

Neuville-en-Ferrain. — La Musique municipale offrira à ses membres honoraires, le dimanche 5 février 1893, un grand concert. Le programme promet d'être des plus attrayants.

Bousbecques. — *Cheval abattu par la douane.* — Le sous-brigadier Abbadie et le préposé Gonnet, de la brigade de douanes de Linselles, étant de service la nuit dernière, à la croisade du *Cheval blanc*, à 2 kilomètres de la frontière, virent arriver de ce côté une voiture non éclairée, attelée d'un cheval à l'allure très rapide et firent au conducteur, M. Van Elslande, cultivateur à Neuville-en-Ferrain, les sommations *réglementaires*.

Ces sommations plusieurs fois répétées, n'ayant donné aucun résultat, le sous-brigadier Abbadie plongea sa baïonnette dans le ventre du cheval qui s'abattit à dix mètres plus loin.

La voiture ne renfermait aucune marchandise et contenait quatre personnes.

Procès-verbal a été dressé par la douane.

Roncq. — *Coups suivis de vol.* — M. Joseph Feliers, contre-maître de filature à Roncq, sortait d'une buvette de la « Vallée, » lorsqu'il fut entraîné par un ouvrier de fabrique nommé Joseph Vercambre et un peigneur de lin du nom de Carlos Duvilliers dans une maison bourgeoise; après y avoir pris quelques « consommations » avec eux et d'autres individus du *même acabit* qui se trouvaient là, il fut battu par ces sacripants et, finalement, victime du vol de son porte-monnaie, contenant une somme de 65 francs.

LILLE

L'affaire de Marquette. — Une commission rogatoire a été envoyée à Bruxelles par M. Lefebvre, juge d'instruction, à l'effet d'interroger la personne dont le nom a été mêlé à l'affaire de Marquette. Ces *interrogatoires ont eu lieu mardi*.

M. Deparmentier a confirmé les déclarations qu'il a faites. La famille d'Hélène Lhomme va faire transporter le corps de la malheureuse à Drocourt. Il est possible que le cercueil sera mis en route *aujourd'hui*.

Le peintre Lovic, dont nous avons annoncé l'arrestation, est toujours à la maison d'arrêt, mais ne paraît pas coupable.

Concerts et Spectacles

Hippodrome. — *Grand cirque Franco-Russe*, directeur : M. Jacques Irlicht. — On annonce, pour jeudi, à 8 heures 1/2, une représentation extraordinaire, au cirque Franco-Russe.

Il y aura plusieurs débuts : les gymnasiarques Karia et Alaya ; Mlle Cottrely, dans de vertigineux exercices sur un fil de fer ; et M. Bib, aux barres fixes.

Ces débuts, ajoutés aux exercices si appréciés des frères Basso, qui, par une simple tension des muscles, brisent une chaîne des plus solides ; de MM. Hadjali et Brahim, dans leurs sauts et fantasias si pittoresques ; de M Havard, le contorsionniste sans rival, et de la gracieuse écuyère, Mlle Jeanne Irlicht, promettent une soirée pleine de succès.

Association des Anciens Elèves de la rue du Bois. — Voici la liste rectifiée des numéros gagnants de la tombola tirée, dimanche soir, dans la salle des fêtes du *Choral Nadaud*, à l'issue du concert offert aux familles des anciens élèves de l'école de la rue du Bois :

817	2 587	1 788	2 965	712	1.079	2.051	916
2.873	3 203	3.028	1.075	1.734	2.848	2.774	1.019
2.954	2.984	528	951	3 631	104	2.358	1.391
383	371	395	1.896	2 680	2 155.		

Les lots peuvent être réclamés à l'Ecole jusque samedi à midi.

Philharmonique du Jean Ghislain. — Une soirée intime réunissait, hier, au local, rue de la Vigne, le sociétaires et leurs familles. On a applaudi tour à tour MM. Debril, Monnier, Marin et Delnatte, des chanteurs excellents ; à l'issue de cette fête de famille a eu lieu le tirage de la tombola dont nous donnons ci-dessus les numéros gagnants.

694	4.009	2 788	2 590	2.003	4.225	2.696	3.956
1.170	413	1 000	1 553	636	3 773	4.184	1.887
2.658	3 960	1.735	3.372	1.547	2 982	1.786	2.899
3.157	2 902	2 703	2.857	1.175	1.231	3 582	922
927	844	1 279	939	73	3.996	2 882	1.977
438	3 242	4 407	3 789	569	931	2 959	400
2 367	2.929	1.302	2.601	3.212	408	1 308	3.910
2.903							

Les lots peuvent être réclamés au local, jusqu'au 15 janvier inclusivement.

Tourcoing. — *Salle des fêtes.* — Jeudi soir aura lieu la représentation par la troupe lyrique de Mme veuve Deschamps, de *Gillette de Narbonne*, opéra comique d'Audran.

— *Les Cricks-Sicks* ont donné, lundi, une très agréable soirée bachique qui avait attiré beaucoup de monde et qui a obtenu le succès ordinaire de ces réunions. Un fort amusant vaudeville, *Un amour d'épicier*, clôturait le programme.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 27 décembre.* — Toujours la fraude. — Arrêtés sur les territoires de Roubaix et de Tourcoing, les inculpés dont les noms suivent sont condamnés : Charles Duponchel, un mois et 500 francs; François Henri, 10 jours même amende; Adèle Chantry, deux mois avec sursis; Henri Lelièvre et Léon Coutelier, mineurs de seize ans sont remis à leurs parents; Adolphe Olivier, deux mois et 500 francs.

Tribunal civil de Lille. — Expropriations a Roubaix. — *II. Dégagement de la rue de Menin.* — Outre l'expropriation relative à la création d'une place au boulevard de Douai, à Roubaix, le jury avait à statuer sur l'indemnité due aux propriétaires de terrains devant être l'objet d'une emprise pour le dégagement de la rue de Menin à Roubaix, à l'intersection de la rue de la rue de Tourcoing.

La partie à exproprier appartenant à Mme veuve Constantin Descat, est de 198 mètres. Me Marion, en son nom, demandait 15.583 francs. L'offre de la ville était de 188 francs. Le jury alloue 4 000 francs.

Pour la partie de propriété qui lui est enlevée et qui mesure 108 mètres, M. Gaspard Desurmont, de Tourcoing, demande par l'organe de Me Marion, 5 073 francs. L'offre de la ville est de 780 francs. L'allocation du jury est de 2.000 francs.

Le locataire, M. Benoni Fauchard qui occupe la propriété de M. Desurmont réclamait une indemnité de 1000 francs. Offre de la ville : 1 franc. L'allocation du jury est de 15 francs. Me Conforme.

Tribunal de commerce de Roubaix. *Audience du 26 décembre.* — Vente de titres par l'entremise de coulissiers. Une action en nullité de vente de titres, plaidée dans cette audience, a soulevé un point de droit intéressant.

Le vendeur de cinq actions de la Compagnie d'assurances contre l'incendie *La France* (titres cotés à la cote officielle) demande au Tribunal de prononcer la nullité de la vente parce que l'opération aurait été effectuée non pas par l'entremise d'agents de change, ainsi que l'exige la loi, mais par l'intermédiaire de coulissiers.

La banque, contre laquelle l'action est dirigée, répond avec la jurisprudence, que la nullité ne peut pas être invoquée quand l'opération de vente et de transfert a été parfaite et quand le vendeur ne pouvait pas ignorer que cette opération avait été traitée par l'intermédiaire de coulissier.

Nous ferons connaître la décision.

Tribunal de commerce de Tourcoing. *Audience du 27 décembre.* — A propos de l'expropriation de « Coq-Hardi ». — Le tribunal a débouté MM. Desurmont frères, brasseurs, de leur demande dans le procès qu'ils avaient intenté à Mme Vve Leman, ex-propriétaire de l'estaminet exproprié du *Coq hardi*. Il dit que MM. Desurmont frères étaient tenus de faire valoir, dans les délais légaux, leurs droits devant la commission d'expropriation (formalité qu'ils ont omise); qu'il n'est pas prouvé que, dans l'indemnité d'expropriation allouée à Mme Leman, se trouvait comprise une indemnité revenant aux brasseurs ; qu'enfin, l'expropriation étant un cas de force majeure, met fin aux obligations contractées par Mme Leman vis-à-vis des demandeurs.

PETITE CORRESPONDANCE

E. L., rue Decrême. — Vous êtes français, sans faculté de répudiation. Pour obtenir l'arrêt de la Cour de Cassation du 7 décembre 1891, il faudrait vous adresser à M. le greffier de ce tribunal.

A. B. C. — A. V., Tourcoing. — Si vous êtes né en France, d'un père et d'une mère *belges*, vous pouvez, sans crainte subir le sort en Belgique. — Au moment de l'inscription des jeunes gens de votre classe, vous devrez présenter (Bureau militaire de votre domicile) une déclaration signée devant le juge de paix.

P. D. à Wattrelos. — Vous devez être inscrit sur les listes de tirage des jeunes gens de la classe de 1892, mais vous pouvez vous en faire rayer, en invoquant le bénéfice de l'article 8 de la convention franco-belge, et en adressant une réclamation dans ce sens à M. le préfet du Nord.

B. H. à Halluin. — 1° Non 2° Il faut d'abord solliciter la naturalisation. 3° Vous adresser à M. le Préfet.

NORD

Nécrologie — M. Salmon, ancien représentant du peuple, ancien sénateur de la Meuse, ancien président de la Cour de Douai, officier de la Légion d'honneur, s'est éteint lundi, à Paris, à l'âge de 83 ans.

Cambrai. — Un second tour de scrutin a eu lieu dimanche dernier, pour l'élection de deux juges et de deux juges suppléants au tribunal de commerce. MM. Cornaille et Robert ont été élus juges; MM. Wiart et Pagniez ont été élus suppleants.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Eleuthère Coussement, rue Saint-Eleuthère, 29. — Noël Leconte, rue de Mouveaux, 71. — Gustave Béart, rue de Maubeuge. — César Brasseur, rue Decrême, 41. — Fernand Wysseur, rue de l'Alma. — Claire Laussens, rue de Mons. — Madeleine Ménard, rue du Coq-Français, 197. — Henri Delbar, rue Saint-Joseph, 63. — Cordule Hillewaert, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Marcel Lequenne, rue de l'Ommelet. — Claire Lombaerde, rue d'Oran, 22. — Raymonde Vancoppenolle, rue de Lille. — *Mariages du 27 décembre.* — Antoine Mulaton, 22 ans, teinturier, à Hem, et Emma Meillassoux, 20 ans, sans profession, à Roubaix. — Frédéric Hernou, 25 ans, teinturier, à Roubaix, et Marie Egels, 26 ans, éplucheuse, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Achille Kenoo, 24 jours, rue des Anges, 101. — Désiré Baey, 58 ans, rue des Arts 9. — Léon Duquesne, 2 ans 1/2, rue Voltaire, 35. — Charles Engels, 65 ans, rue Bernard. — Amélie Lutun, 51 ans, au Hutin, 32. — Louis Pollet, 50 ans, rue de la Basse-Masure. — Achille Uyttershaegen, 18 jours, rue Vallon, 32. — Hidulphe Tourel, 54 ans, rue de Beaurewaert, 18. — Marie Rybroeck, 6 mois, rue Decrême, 17. — Fernand Béague, 23 mois, rue de Croix, 28. — Edouard Poissonnier, 78 ans, Hospice-Civil. — Sophie Leclercq, 76 ans, Hospice-Civil. — Germaine Derick, 20 ans, dans le canal. — Angélique Boulet, 57 ans, rue du Coq-Français.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 19 au 25 décembre.* — Alphonse Bourgois, rue de la Pannerie. — Léon Manciaux, rue Charles Quint. — Celina Desprez, rue de Belfort. — Nestor Debacker, rue de la Duquenière. — Georges Raviart, rue Heche. — Cordule Rotier, rue de l'Amiral Courbet. — *Publications de mariages.* — Charles Playout, 51 ans, menuisier, et Angèle Brouillard, 27 ans, épicière. — Paul Bodelot, 23 ans, employé au tramway et Marie Dubart, 25 ans, sans profession. — Henri Vandeputte, 25 ans, dessinateur, et Antoinette Segard, 25 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 19 au 25 décembre.* — Saingier, présenté sans vie, rue Charles Quint. — Tiberghien, présenté sans vie, rue de la Fontaine. — Auguste Lecat, 67 ans 11 mois, propriétaire, rue du Cantour du Créchet. — Ludivine Caucheteux, 6 mois, rue de l'Amiral Courbet. — Charles Potié, 84 ans 8 mois, rue de la Mackellerie. — Stéphanie Gillis, 10 mois, rue des Ogiers.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Marguerite Lefebvre, rue du Petit-Village. — Gabrielle Delahaye, rue de la Croix-Blanche. — Andréa Desmyttère, rue Verte. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Marie Delberghe, 41 ans, ménagère, rue de l'Amidonnerie. — Jean-Baptiste Duremant, 39 ans, tisserand, rue du Jambon. — Mathilde Coussement, 4 mois, Pont-de-Neuville. — Carlos Honnoré, 11 mois, rue du Tilleul.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 25 au 27 décembre.* — Madeleine Lava, la Place. — *Déclarations de décès du 25 au 27 décembre.* — Hemeryck, mort-née du sexe féminin.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 26 décembre.* — Elvire Vanquier, rue Frazé. — Jules Rabot, rue d'Austerlitz. — *Déclarations de décès du 26 décembre.* — César Depondt, 10 jours, rue Fraze. — Alphonse Debonné, 2 ans, rue de la Montagne. — Alphonse Debel, 11 mois, au Colbras.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HOUZET-LUTUN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Amélie-Joseph LUTUN, épouse de M. Théodore HOUZET, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1892, à l'âge de 52 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 28 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Houzet, fermier au Hutin, à 9 h.

Les amis et connaissances de la famille BAEY-FIÉVET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Désiré-Honoré BAEY, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1892, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 28, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 9.

Les amis et connaissances de la famille MATTON-BRUNIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe-Aloïs MATTON, veuf en premières noces de Dame Ursule VANDENBROUK, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1892, dans sa 48e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu, le vendredi 30 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, 7.

Les amis et connaissances de la famille BÉAGUE-RENARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Fernand-Philibert BÉAGUE, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1892, à l'âge de 23 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, *qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 3 heures*, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Croix, 28, à 2 h. 1/2.

BELGIQUE

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal se réunira, le vendredi 30 décembre, à six heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

A. Approbation des procès-verbaux d'adjudication : 1° du droit de perception des taxes aux foires et marchés; 2 des échoppes du marché couvert; 3 du service de l'enlèvement des boues et immondices; 4° du service de l'éclairage à l'huile des hameaux et sections au dehors de l'agglomération; 5 des fournitures aux hospices civils pendant l'année 1893; B. Liste d'inscription des enfants pour lesquels l'instruction gratuite a été demandée; C. Nomination d'un membre du bureau de bienfaisance; D. Nomination d'un membre des hospices civils; E. Réclamations contre diverses taxes d'abonnements.

— *Descente du parquet.* — Mardi, à 3 heures, le parquet de Courtrai est venu à Mouscron, aux fins d'instruire le vol dont avait été victime M. Moulaert.

Jusqu'ici, on n'a malheureusement aucun indice pouvant mettre la main sur les coupables.

— *Les adjudications pour 1893.* — Mardi, ont eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, les adjudications relatives au balayage et l'éclairage des lanternes placées en dehors de l'agglomération.

M. G. Delespaut, du Bas-Voisinage, a été nommé adjudicataire du balayage pour le canton de la Gare. M. Pierre Planquart pour le canton de la Place. M. Adolphe Huys pour le Touquet et le Couët; M. Pierre Larose pour le Mont-à-Leux.

Pour l'éclairage de Risquons-Tout, M. Grégoire Frédéric; pour le Couët et la Marlière, M. Huys Adolphe pour le Haut-Judas. MM. Vanleerberghe Auguste et Liron Jean; pour le Mont-à-Leux, M. Larose Pierre; pour le Petit-Courtrai, M. Larose Louis, fils du précédent; pour le Christ et le Cimetière, M. Goemaere Hector; pour le Pachaux et le Bas-Voisinage, M. Dermaux Camille; pour l'Hospice et le Ruckay, M. Vandestienne Constant.

Jeudi matin, à 10 heures, aura lieu l'adjudication des fournitures aux hospices civils. Dans une précédente adjudication, MM. Désiré Stock et Jules Vandestienne, ont été déclarés adjudicataires du droit de perception de taxes aux foires et marchés.

Le crime de Bailleul. — *Importante découverte.* — Le brigadier de gendarmerie de Pecq, M. Ricaille, qui mène l'enquête avec la plus grande perspicacité, vient de faire une importante découverte. Ayant remarqué que le bouton du col de la chemise de la victime était arraché, l'idée lui vint qu'il pourrait peut-être trouver une piste.

Il fit donc une perquisition chez Charles Brunin, demanda les habits de ce dernier, les examina, et, en secouant un paletot, il entendit tomber quelque chose : c'était un bouton de chemise auquel était resté attaché un petit morceau de toile, comme il arrive lorsqu'un bouton est arraché violemment.

On croit que c'est bien le bouton qui a été enlevé de la chemise du malheureux Hubaut.

On suppose que par suite de la violence avec laquelle le malheureux a été étranglé, le bouton a été enlevé et projeté dans le paletot de Brunin.

Le Parquet est arrivé ce matin à Néchin, par le train de 9 heures, accompagné de M. l'architecte Cordonnier, afin de dresser le plan des lieux et de continuer l'instruction. Il est reparti au train de 11 heures 24 à Templeuve.

On s'attend à de nouvelles arrestations. Plusieurs personnes attachées à la ferme de Brunin doivent encore être interrogées.

La révision. — Les nouvelles dispositions relatives au droit électoral seront entourées des mêmes garanties que celles existant actuellement, c'est-à-dire seront inscrites dans l'article 47 de la Constitution.

On n'inscrira pas le principe de la représentation proportionnelle dans la Constitution, mais le gouvernement proposera de laisser la porte ouverte à cette réforme,

Les socialistes révolutionnaires à Bruxelles. — Quelques extraits du compte-rendu du congrès de la grève révolutionnaire, tenu à la Maison du Peuple :

« Tous les délégués de Liège préconisent les moyens révolutionnaires ; le citoyen Marneffe conseille d'aller chercher les cinq millions qui se trouvent dans les caves de la Banque nationale à Liège. (Hilarité.)

» Un délégué préconise l'emploi du pétrole. Nous ne tuerons personne, mais nous brûlerons les maisons des riches et des bourgeois. »

Un mot du prince Victor. — Le prince Victor, qui assistait dimanche, avec son secrétaire, M. Blanc, à une représentation de la *Juive*, à la Monnaie, reçut, pendant un entr'acte, la visite d'un spectateur de sa connaissance.

Et comme celui-ci lui témoignait sa surprise de le voir à Bruxelles.

— Parbleu ! fit le prince, il faut bien que je me montre, pour qu'on ne me croie pas caché, en conspirateur, dans quelque coin de Paris !

Quatre congolaises à l'Institut de Gyseghem. — Quatre jeunes filles du Congo viennent encore d'arriver à l'Institut de Gyseghem. Elles s'appellent Isova, Bootabovla, Eilyla, Ikemba. Ces enfants sont en excellente santé et paraissent très intelligentes. Cela porte au nombre de 17 les jeunes Congolais qui reçoivent l'éducation en Belgique.

Tournai. — A l'occasion des fêtes jubilaires du mois d'août, le Saint-Père vient d'accorder à M. Busine, colonel du 3e chasseurs à pied et commandant de place à Tournai, la croix de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et à M. le capitaine-commandant Ameye, celle de chevalier du même ordre.

— On vient d'arrêter un individu qui, arrivé depuis un certain temps à Tournai, n'y vivait que d'expédients.

Cet homme a l'apparence d'un gentleman accompli : il porte pince-nez et est vêtu des plus correctement.

Il se présentait de préférence chez les personnes originaires de Liége et chez les membres de la noblesse; aux premières, il se donnait comme un citoyen, aux autres, tantôt pour le baron de R..., tantôt pour le comte de X..., une autre fois pour le marquis de B... Partout il débitait la même histoire : arrivé depuis quelque temps d'Amérique, il se trouvait dans la misère et sollicitait un secours pour pouvoir regagner la patrie des Yankees.

Plusieurs âmes charitables se laissèrent prendre à ses doléances et y allèrent même d'un louis. Mais quelques dupes ayant appris que le pseudo-noble consacrait l'argent ainsi recueilli à faire ripaille, portèrent plainte à la police, qui l'arrêta hier soir.

Conduit au bureau de police, l'individu déclara se nommer S..., être âgé de 32 ans et natif de Liége : on télégraphia aussitôt en cette dernière ville et il fut reconnu que cette déclaration était exacte.

S... parle couramment l'anglais. Il a été provisoirement écroué à l'Amigo.

MUSIQUE EN VOGUE

La musique française remporte une nouvelle victoire **Le Cœur d'Yvette**, la nouvelle et ravissante valse pour piano de Jules Klein. Comme **Fraises au Champagne** ou **Les Framboises**, la France dilettante joue et chante **Le Cœur d'Yvette**, dont l'édition simplifiée, ainsi que celle à quatre mains, viennent de paraître.

Citer le répertoire de Jules Klein, c'est évoquer un monde d'harmonieux souvenirs: *Dernier Sourire, Nuage de Dentelle, Parfum Capiteux, Vierge de Raphaël, Lèvres de Feu*, Patte de Velours, Neige et Volcan, Cuir de Russie, Au Pays Bleu, *Madone de Rubens, Pazza d'Amore, Mlle Printemps, Cerises Pompadour*, Valses ; la piquante Mazurka : *Radis Roses* ; les **Valses chantées: Le Cœur d'Yvette** et les Framboises.

Les polkas entraînantes : *Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truites aux Perles*; les Gavottes : Royal-Caprice, Un Rêve sous Louis XV: *Jules Klein-Quadrille*, et *Fraises au Champagne, Valse Chantée*, ou pour Piano et Violon, font les délices des soirées Parisiennes.

Chaque œuvre franco : fr. 2.50 en timbres-postes (à 4 mains 3 fr.) Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris. 33168

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union fédérale colombophile. — Dans sa séance du 18 décembre 1892, l'Union fédérale colombophile, siégeant chez M. Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing, a renouvelé sa commission administrative pour l'année 1893 comme suit :

Président, MM. Jules Rabaux, membre de la société l'Eclair ailé; vice-président, Victor Carrette, de l'Epervier; secrétaire, Ernest Hermann, de l'Egalité; secrétaire-adjoint, Arthur Leman, de l'Express; trésorier, Denis Desfontaines, de l'Eclair ailé; trésorier-adjoint, Jules Parmentier, de la Flèche; économe, J.-B. Niffle, de Le Martinet; commissaires : Pierre Desreux, de le Pigeon gris; Auguste Rogé; de le Pigeon bleu et meunier; Auguste Dejode, de le Pigeon voyageur; Isebaert, de l'Eclair; Jules Carrette, de St-Martin; B. Monnier, de la Petite Vitesse; Louis Wysseur, de le Pigeon Macot; V. Carrette, de les Trois Macottes; Desoutter, de le Pigeon Romain.

— *Fédération Colombophile l'« Avenir du Tilleul.* » — Renouvellement de la commission pour l'année 1893 ont été élu : Président d'honneur, Constant Derveaux; Président, Julien Vanschoorisse ; vice-président, Henri Capart ; secrétaire-adjoint, Fernand Dehulster : trésorier, Amand Dujardin : directeur du matériel, Jules Deyveer ; 1er commissaire Albert Debruyne ; commissaires, Henri Dorchie, Richard Thoremans, Frédéric D'hont, Joseph Vanbunderen, Jules Dubruyne, Hubert Tassart, Finance Dechepper.

— *Fédération colombophile roubaisienne.* — Dimanche dernier a eu lieu au siège de la fédération colombophile roubaisienne chez M Elie Catteau à l'Epeule, l'élection générale pour le renouvellement intégral de la commission pour 1892-93. Le nombre de commissaires à élire était de 25. 31 candidats sollicitaient les suffrages. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants 361. Ont obtenu MM. A. Draux 341 voix. E Catteau 339. J. Prade 334. G. Vangaethem 333. P. Guillemin 330. J. Willem 309. J. Debaudringhien 306. D. Delannoy 301. L. Deregnaucourt 294. G. Ledrue 290. L. Lefebvre 290. L. Pierrard 290. J. Wallays 284. J. Duthoit 279. H. Bausier, 279. N. Devriendt 274. E. Descamps 272. H. Dupont, 264. Larose 253. Duvivier 238. L. Dumez 246. A. Papegay 245. Meyer 237. Malfait 236. H. Vanneste 227 élus. Viennent ensuite E. Weerts 220. R. Willem 211. Leduc 190. Lepoutre 171. E. Dupuis 168. Blonde 139.

M. Louis Leman est élu convoyeur par 346 voix pour la saison 1893. Jeudi 29 courant, réunion de la commission, au siège fédéral, à neuf heures très précises. Ordre du jour : Installation de la commission, et élection du Conseil d'administration.

CHANGE ET FONDS PUBLICS

J. BULTE, 35, rue Neuve, à Roubaix

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne **gratuitement** sur toutes les valeurs ainsi que les tirages français et étrangers.

66167 **ORDRES DE BOURSE.** 32989

DELCHAMBRE-DUFERMONT

19, rue Richard-Lenoir, 19

Agent à ROUBAIX

POUR LES CHAMPAGNES

POMMERY & GRENO

33260

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois. vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faites usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson,** au bismuth et magnésie. Pastilles : **2fr. 50;** Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans des principales pharm. de France. 1888

MARCHÉS A TERME

Cours du 28 Décembre 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay (Type 1, Type 2, Type nouveau); Peignés d'Australie (Type A B, Type C). LEIPZIG (par télégraphe) — Type B, Buenos-Ayres B d'Anvers.

Mois de livraison	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote du jour	Type 2 Cote précéd.	Type 2 Cote du jour	Type nouveau Cote précéd	Type nouveau Cote du jour	Type A B Cote précéd.	Type A B Cote du jour	Type C Cote précéd.	Type C Cote du jour	Leipzig Cote précéd. (marcks)	Leipzig Cote du jour (marcks)
Janvier	4.525	....	....	....	....	....	4.85	....	....	....	3.65	3 65
Février	....	4 575	....	....	....	....	....	4 875	....	....	3.675	3 675
Mars	....	4.575	....	....	....	4.575	....	4 95	....	....	3.70	3 70
Avril	....	....	....	....	4 60	....	....	....	....	....	3.70	3.70
Mai	....	....	....	....	4 625	4 625	....	....	....	....	3 725	3.725
Juin	....	....	....	....	4 65	....	....	....	....	....	3.75	3.75
Juillet	....	....	....	....	4.65	....	....	....	....	....	3.775	3.775
Août	....	....	....	....	....	4.70	....	....	....	....	3.80	3.80
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3 825	3.825
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.825	3.825
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES

ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres (Allemand B, Allemand M., Type BAT); Peignés d'Australie (Type, Type). LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) — B.-Ayres, Prima b. cour. 36 0/0.

Mois de livraison	Allemand B Cote précéd	Allemand B Cote du jour	Allemand M. Cote précéd.	Allemand M. Cote du jour	Type BAT Cote précéd	Type BAT Cote du jour	Type Cote précéd.	Type Cote du jour	Type Cote précéd.	Type Cote du jour	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote du jour
Janvier	4.475	4.45	....	....	4 35	4.35	....	....	....	....	1.305	....
Février	4.50	4.475	....	....	4.375	4.375	....	....	....	....	1.40	....
Mars	4.525	4.50	....	....	4.40	4.40	....	....	....	....	1.41	....
Avril	4.55	4.525	....	....	4.425	4.425	....	....	....	....	1.42	....
Mai	4.575	4.55	....	....	4.45	4 45	....	....	....	....	1 43	....
Juin	4 625	4.60	....	....	4.50	4.50	....	....	....	....	1.435	....
Juillet	4.65	4.625	....	....	4.525	4.525	....	....	....	....	1 44	....
Août	4.65	4.65	....	....	4.55	4.55	....	....	....	....	1.45	....
Septembre	4.675	4 675	....	....	4.55	4.55	....	....	....	....	1 455	....
Octobre	4 675	4.675	....	....	4.55	4.55	....	....	....	....	1.46	....
Novembre	4.70	4.70	....	....	4.55	4 55	....	....	....	....	1.47	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.30	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Type 1. — Tendance calme
Décembre ..... k. à ....
Janvier ..... » ....
Février ..... » ....
Mars ..... » ....

TYPE NOUVEAU Mars .... 10.000 » 4.575
Avril ..... » ....
Mai ..... 5.000 » 4.625
Juin ..... » ....
Juillet ..... » ....
Août ..... » ....

Type AB. — Février ..... » ....
Mars ..... » ....
Novembre ....

Total .... 15.000 k.

ANVERS

Tendance calme

Type B. — Décembre ..... k. à ....
Janvier ..... 15.000 » ....
Février ..... 10.000 » ....
Mars ..... » ....
Avril ..... » ....
Mai ..... 5.000 » ....
Juin ..... 10.000 » ....
Juillet ..... 35 000 » ....
Août ..... 10.000 » ....
Septembre ..... » ....
Octobre ..... » ....
Novembre ..... » ....

Total .... 85.000 k.

LEIPZIG

Tendance soutenue

Total .... 20 000 k.

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1892. N° 3

FLEURANGE

PAR Mme AUGUSTUS CRAVEN
NÉE LA FERRONNAYS

L'ÉPREUVE

XXI

Le marquis vint reprendre sa place auprès de Georges, et lui serrant la main :

— En voilà assez sur mon compte, lui dit-il; revenons-en maintenant à vous, dont il serait absurde, vous en conviendrez, de comparer la situation avec la mienne.

— Je le reconnais. Et cependant, Adelardi, vous voudriez régénérer votre pays, et moi je voudrais transformer le mien.

Oui, mais malgré toutes les ombres qui, dites-vous, obscurcissent son règne, le souverain qui vous gouverne aujourd'hui demeurera soyez-en sûr, dans l'histoire, l'un des représentants les plus nobles et les plus sympathiques de ce pouvoir suprême, si lourd à porter.

— Eh bien, c'est précisément là ce qui me décourage : pour réaliser mon rêve, il faudrait au successeur d'Alexandre Ier toutes ses qualités et pas un de ses défauts ; vous avouerez que ce n'est pas là ce que semble nous promettre l'avenir !

— Ne commençons pas à faire d'horoscopes sur ce nouveau sujet, mais écoutez seulement un dernier conseil. Malgré vos rêves, vos aspirations, vos opinions ou vos sympathies exaltées, je suis persuadé que rien ne vous entraînera jamais à prendre part dans votre pays à aucune entreprise coupable. Eh bien, Georges, croyez-en un conspirateur converti, fuyez le contact de ceux qui, moins scrupuleux que vous sur leurs actes, tiennent à peu près le même langage que vous, et croyez de plus que, lorsqu'on en vient à subir une condamnation, il est infiniment désagréable de sentir qu'on l'a méritée par une folle imprudence et qu'on n'est victime de personne que de soi-même.

Leur long entretien les avait conduits bien loin de leur point de départ Il était trop tard maintenant pour les y ramener. Mais le marquis Adelardi se promit d'y revenir une autre fois et d'obtenir de Georges une confiance complète. Il comprenait bien quel était le danger présent. Il regardait le devoir de lutter contre ce danger comme un de ceux qui imposait l'amitié. Mais, malgré toute sa fine perspicacité, il n'avait pas su discerner que celle qui le faisait naître saurait mieux que personne le conjurer.

XXII

Pendant que cet entretien avait lieu, Fleurange était assise à la place que nous connaissons, au sommet des marches de pierre de sa fenêtre, regardant à la clarté de la lune la grande ombre des colonnes se dessiner sous le portique, écoutant le bruit de l'eau qui, seule, de ce côté, troublait le silence de la nuit, et respirant la vague odeur de fleurs d'orangers dont l'air était embaumé.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le jour où le rêve secret, caché au fond de ses pensées, avait semblé un instant se transformer en réalité (réalité évanouie, toutefois, aussi promptement qu'entrevue); maintenant, elle était émue et troublée de nouveau, mais c'était bien autrement et plus profondément que la première fois.

Sous l'empire de cette émotion et de ce trouble, à quoi pensait-elle?... et pourquoi ses yeux erraient-ils si tristement autour d'elle, tandis que la nuit était si brillante et parfumée et que dans ses oreilles vibraient encore des paroles qui, en dépit d'elle-même, faisaient battre son cœur d'une triomphante joie?

A quoi pensait-elle? Veut-on le savoir? Veut-on savoir en quel lieu l'un de ses mouvements de l'imagination qu'on ne peut ni expliquer ni maîtriser transportait en ce moment sa mémoire? Etait-ce aux Cascines où, la veille encore, le comte Georges était demeuré si longtemps à cheval près de la calèche de sa mère? Etait-ce dans l'une de ces galeries où plus d'une fois il lui avait fait remarquer des merveilles cachées aux observateurs superficiels, mais si bien comprises de celle à qui elles étaient révélées? Ou bien était-ce dans ce même salon qu'elle venait de quitter, et se souvenait-elle maintenant de ce dernier regard dont elle avait détourné le sien? Non ; le lieu présent en ce moment à son souvenir, c'était le jardin de la vieille maison ; l'heure qu'elle se retraçait, c'était la dernière qu'elle y eut passée ! La lueur était brillante aussi ce soir là ! l'air était doux, les fleurs répandaient leurs parfums ! mais le mot *adieu* semblait inscrit partout et transformait en tristesse toute la beauté de la soirée. Adieu, sans revoir ! que lui répétait en ce moment, avec un plus douloureux accent, la splendeur bien autre de cette nuit d'Italie. Adieu !... adieu encore ! oui, adieu !

Il fallait s'arracher de ce lieu trop cher, rompre ce charme trop périlleux, cela devenait clair, évident.

Un instant, un instant seulement, elle permit à sa pensée de contempler le bonheur qu'il fallait fuir. Elle laissa son imagination le lui représenter tel qu'il eût pu être si rien ne le lui eût interdit, et alors avec une lucidité et une sincérité à laquelle ne se mêlait aucune exaltation, elle reconnut qu'elle l'eût acheté au prix de tous les sacrifices, hormis ceux que sa conscience lui défendait de faire. Oui, vivre sans remords auprès de Georges, devenir sa femme, et que, par impossible, sa mère y consentît !... pour acheter cette destinée, elle sentit que *rien* ne lui semblerait redoutable et qu'elle accepterait avec transport la pauvreté, les rudes travaux, la souffrance, la mort elle-même !

En lisant ces mots, beaucoup de gens expérimentés souriront et diront que ce sont là, sous l'empire de la passion, des sacrifices imaginaires que la jeunesse s'impose très volontiers, mais que fort heureusement la vie met leur sincérité bien rarement à l'épreuve. Nous l'admettons, et, sans nous arrêter plus longtemps à considérer l'improbable avenir que Fleurange appelait ainsi de ses vœux, nous constaterons pourtant qu'en attendant ces preuves imaginaires, elle se disposait bravement à subir celle qui s'offrait alors à elle en réalité. Or, ces mêmes gens expérimentés en conviendront, elle était la plus difficile de toutes. D'abord parce qu'elle était réelle et non imaginaire, ensuite parce qu'il a toujours été plus facile de faire, par amour, de grands sacrifices, que de renoncer à l'amour lui-même qui les rend si légers et parfois si chers.

Oui, il n'y avait plus à hésiter, il fallait de nouveau briser le fil renoué de sa vie... Et quel brisement cette fois ! Il fallait s'éloigner, s'éloigner sans retour. Après ce qui venait de se passer, il n'y avait plus pour elle d'illusion ou de sécurité possible. Elle trahissait, en demeurant, tous les devoirs que lui imposaient sa situation près de la princesse et la reconnaissance qu'elle lui devait. Oui, il fallait partir, mais comment? Sous quel prétexte? Où aller? Hélas ! et ses *frères*, fallait-il renoncer à la douce joie de les secourir, joie dont la générosité de la princesse se plaisait à lui faciliter les moyens ! Cette dernière pensée confirma pourtant toutes les autres : certes pour tant de bienfaits elle ne lui rendrait pas le chagrin et la douleur, non ! pas même le déplaisir et l'inquiétude. A tout prix, il fallait partir, mais sans que la princesse devinât le motif de son départ, et cependant il était nécessaire d'obtenir son consentement. C'était là une grande difficulté, car elle prévoyait de sa part une vive résistance.

— Que faire? que faire? répétait avec perplexité la pauvre Fleurange. Mon Dieu ! mon Dieu ! vous m'aiderez, car ce que je cherche, c'est le moyen de faire votre volonté, ce que je veux, c'est de la trouver.

Tandis que la jeune fille pensait, luttait et priait ainsi, les heures s'écoulaient. Déjà une fois elle avait quitté sa fenêtre ; mais, sentant qu'elle ne pourrait pas dormir, elle s'était contentée d'ôter la robe qu'elle avait portée pendant la soirée et de mettre une robe de chambre, puis, sans s'apercevoir que la nuit était fort avancée, elle était venue reprendre la place qu'elle avait quittée et la rêverie qu'elle avait interrompue.

Tout d'un coup elle entendit des pas dans le corridor qui conduisait à l'escalier dérobé, et bientôt on frappa vivement à sa porte.

Elle ouvrit à l'instant.

C'était Barbe.

— Quoi ! dit-elle d'un air surpris, vous êtes encore debout à l'heure qu'il est?

— Oui, dit Fleurange, je n'avais pas sommeil, et...

Barbe l'interrompit :

— Tant mieux, dit-elle, car la princesse est malade et vous demande sur-le-champ. Venez, venez vite, Mademoiselle, car, vous le savez, j'ai si peur quand je la vois dans ces états-là, que je perds la tête.

Fleurange était au bout du corridor avant que Barbe eut achevé de parler, et, en un clin d'œil, elle fut au chevet de sa maîtresse. C'était évidemment le début de l'une de ces grandes et douloureuses crises auxquelles elle était sujette.

Elle n'en avait point eu de semblable depuis leur arrivée : à l'instant même, toutes les instructions et toutes les recommandations du docteur Leblanc revinrent à la mémoire de Fleurange. Son attitude se transforma. Au lieu d'attendre et d'obéir, ce fut elle qui tout à coup ordonna ; ce fut à elle que chacun obéit, et bientôt sa calme fermeté apaisa en partie l'espèce d'épouvante qui s'emparait, dans cette maison, de tous les serviteurs, lorsque la maladie (et la maladie sous cette forme effrayante) envahissait ainsi le luxueux bien-être dont ils étaient entourés. Georges lui-même n'en était pas exempt : le premier, il avait couru au chevet de sa mère, et maintenant il soutenait sa tête renversée et cherchait à s'emparer de ses mains qu'agitait un mouvement convulsif ; mais, peu habitué à ce spectacle, il tremblait malgré lui, et son courage habituel ne lui servait ici absolument à rien.

Fleurange s'en aperçut et lui fit signe de lui céder sa place, ou plutôt elle la prit sans qu'il pût l'en empêcher, et il resta immobile près d'elle, tandis qu'avec un merveilleux mélange de force et d'adresse, elle parvenait à maîtriser le redoutable paroxysme.

— Parlez-lui encore, dit Georges : lorsqu'elle entend votre voix ou que votre main se pose sur la sienne, elle se calme à l'instant.

— Soyez tranquille, répondit Fleurange, et laissez-moi avec elle. Laissez-moi seule ici, je vous en prie.

Sur cette injontion, Georges s'éloigna du lit, mais il ne quitta pas la chambre et demeura appuyé contre le mur dans l'ombre, regardant, de loin, à la lueur d'une lampe voilée, le visage altéré de sa mère. Toutes les traces encore visibles d'une beauté, que savait faire ressortir l'art le plus raffiné de la toilette, avaient soudainement disparu. En une heure, elle avait veilli de dix ans. D'effrayantes contractions passaient sur son visage, ses yeux errant autour d'elle avec égarement semblaient passer en revue, d'un air de reproche, tous les objets accumulés pour son bien-être et si impuissants, en ce moment, à la soulager.

(*A suivre*) Augustus Craven.